

2. LES DROITS DE L'ENFANT

Découvre le monde de MA scène nationale en t'amusant !



Wil et les collégiens ont, en 8 jours seulement, conçus 5 courts documentaires. Par groupes de 4 à 6, les adolescents ont choisi leur sujet, leur angle, les lieux de tournage et les musiques. Ils ont écrit leurs textes avec l'aide de leurs professeurs et, assistés par Wil pour la réalisation technique, ils ont mis leur vision du réel sur la pellicule !

Ces 5 documentaires forment *Becoming*, qui veut dire en anglais « en devenir », rendant ainsi hommage à la parole des collégiens.



A ton avis, pourquoi le titre choisi est-il en anglais ?

Découvre la réponse à la fin !

Aujourd'hui voici le travail réalisé par Alvina, Carmel, Donjeta, Humaina, Léona et Xhessica, qui porte sur les droits de l'enfant.

<https://vimeo.com/219677795>

Tu peux aussi rechercher sur Vimeo en tapant « Becoming_Groupe 3 », clique ensuite sur le portrait de la jeune fille en noir et blanc !



Connais-tu les droits de l'enfant ? Voici les 10 principaux, mais sache qu'il en existe 42 dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'assemblée des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Tu peux trouver le texte intégral adapté pour les enfants ici :

<https://www.humanium.org/fr/convention-droits-enfant-adaptee-aux-enfants-des-10-ans/>

Coche les cases correspondant aux droits que les collégiennes ont abordés dans leur film :

LE DROIT À LA NON DISCRIMINATION

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION LE DROIT AU BIEN-ÊTRE

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'OPINION LE DROIT À L'INFORMATION

LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DES MAUVAIS TRAITEMENTS

LE DROIT À LA SANTÉ LE DROIT À L'ÉDUCATION

LE DROIT AUX LOISIRS LE DROIT DE VIVRE AVEC TES PARENTS

Connais-tu l'histoire de ces droits ?

Voici un petit texte explicatif qui en retrace les étapes :

L'enfant est considéré comme un être à part entière XVIIIème siècle par les penseurs. Mais il n'est pas encore protégé. En France, en 1841, une loi réglementant le travail des enfants est votée, mais concernant uniquement les manufactures. Cette loi prévoit que les enfants de moins de 8 ans ne peuvent pas travailler et pour les plus de 8 ans, la journée est fixée à 8 heures de travail maximum. Elle interdit aussi le travail de nuit pour les moins de 13 ans. Au cours du XIXème siècle, cette loi évoluera à mesure que l'école gagnera du terrain. En 1889 une nouvelle loi autorisera le tribunal à retirer à un père son autorité s'il est maltraitant, délinquant ou criminel. Dès la fin du XIXe siècle, l'enfant devient un sujet du droit. En 1924 le premier texte international adopté. Il ne comporte que 5 articles mais reconnaît pour la première fois des droits spécifiques pour les enfants. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1947 est créé le Fond des Nations Unies des secours d'urgence à l'enfance, l'UNICEF qui se consacre d'abord aux enfants européens puis aux enfants des pays en voie de développement. Le 20 novembre 1959, l'assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant. Ce texte définit 10 principes et incite « les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître » les droits de l'enfant. L'année 1979 est proclamée par les Nations Unies « Année internationale de l'enfant ». Elle marque une prise de conscience et permet, à l'initiative de la Pologne, la constitution d'un groupe de travail au sein de la Commission des Droits de l'homme chargé de rédiger une convention internationale. 10 ans plus tard, le 20 novembre 1989, dans sa résolution 44/25, l'ONU adopte la Convention Internationale des droits de l'enfant. Elle introduit notamment la notion d'« intérêt supérieur de l'enfant ». Elle entre en vigueur le 7 septembre 1990 après sa ratification par vingt États membres de l'ONU, la CIDE s'est imposée alors comme un texte de référence majeur du droit international. En 2014, sur les 197 États membres de l'ONU, 193 ont ratifié la convention, ce qui en fait la convention internationale la plus ratifiée. Cependant, le Soudan du Sud et la Palestine ne l'ont ni signée, ni ratifiée ; les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas signée.

D'après : https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/06/Topori_droits_de_lenfantBD.pdf

Bonus vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=y63NNvyWumY>

Ou recherche « C'est quoi les droits de l'enfant » sur Youtube !

Et pour finir, voici deux liens pour fabriquer un jeu pour faire (re)découvrir tout ça à tes parents !

- https://savoirsplus.files.wordpress.com/2019/09/mc3a9mory-droits-de-lenfant_savoirsplus.pdf
- <https://kids.unicef.be/Jeu-de-cartes-Les-droits-de-l-enfant>

Réponse : Wil parlant néerlandais flamand, les élèves parlant une dizaine de langues mais pas celle de Wil, ils ont choisi l'anglais pour se comprendre et parce qu'ainsi un plus grand nombre de spectateurs comprendra le sens de leur travail. Pendant sa résidence, Wil parlait également français mais s'adressait aux jeunes principalement en anglais, langue très utilisée dans le milieu du cinéma et très pratiquée en Belgique entre les flamands et les wallons !

